

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE PLURIANNINCA DI FINANZIAMENTU CÙ
U GERONTUPOLU DI CORSICA 2025-2027

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT
AVEC LE GÉRONTOPÔLE DI CORSICA 2025-2027

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Face au défi sans précédent du vieillissement de la population corse qui compte aujourd'hui un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans, la Collectivité de Corse pleinement engagée dans sa politique en faveur du Bien Vieillir et selon les orientations de son schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'association Gérontopôle di Corsica, après avoir été à l'initiative de sa création en 2023.

Pour mémoire, un Gérontopôle a pour objectif de rassembler les acteurs du bien vieillir d'un territoire et être un outil territorial au service des politiques publiques pour œuvrer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à leur inclusion sociale, à la promotion de leur bien-être et à la lutte contre l'âgisme.

Le Gérontopôle di Corsica a vocation à être un relais de croissance, de connaissance et d'excellence dans l'écosystème Corse du bien vieillir.

L'association porteuse du projet a été créée en fin d'année 2023.

La Collectivité de Corse, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC) siègent en tant que membres de droit, au sein du Conseil d'administration.

L'assemblée générale de l'association repose sur une gouvernance articulée autour de six collèges d'acteurs du bien vieillir en Corse qui sont représentatifs des institutions, de l'économie, des cliniques, de l'enseignement et de la recherche, des services de proximité, des usagers et de la culture et du tourisme.

La Conseillère exécutive en charge des affaires sanitaires, sociales et médico-sociales, Mme Bianca FAZI, a été désignée afin de représenter la Collectivité de Corse en tant que membre titulaire.

Le Gérontopôle de Corse a pour ambition de :

- Fédérer les acteurs insulaires, institutionnels, de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise autour du bien vieillir ;
- Accompagner l'innovation et la silver économie dans un cadre éthique ;
- Aider les territoires à s'ajuster à la transition démographique ;
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la population corse.

La Collectivité de Corse souhaite engager un partenariat pluriannuel, sur la période 2025-2027, avec le Gérontopôle de Corse, afin de définir une feuille de route avec des objectifs à court, moyen et long terme.

Le Gérontopôle constitue un outil au service des acteurs du territoire, qui a vocation à venir en appui des institutions telles que la Collectivité de Corse sur des questions liées à la prospective, à la citoyenneté ou encore à l'innovation au service du bien vieillir.

La feuille de route du Gérontopôle est structurée autour des six orientations stratégiques suivantes :

- Axe 1 : Communiquer et sensibiliser
- Axe 2 : Développer la prévention
- Axe 3 : Transformer les pratiques
- Axe 4 : Développer la Silver Économie
- Axe 5 : Accompagner les territoires
- Axe 6 : Susciter la Recherche et l'innovation

La Collectivité de Corse soutient le Gérontopôle car elle souhaite également mener une réflexion et des actions sur la question de la citoyenneté des personnes âgées, et également engager des véritables réflexions prospectives sur les enjeux liés au vieillissement de la population.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse a souhaité la mise en place d'un « club des citoyens », lequel sera animé par le Gérontopôle.

Au-delà des missions qui seront déployées par le Gérontopôle dans le cadre de sa feuille de route, la Collectivité de Corse lui confère une mission spécifique visant à piloter la mise en place d'un observatoire du bien vieillir selon l'objectif fixé dans le schéma de l'autonomie de la Collectivité de Corse (fiche action n° 5.2), et à réaliser un diagnostic territorial.

C'est dans cette perspective que la Collectivité de Corse souhaite signer une convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica sur la période 2025-2027.

À travers cette convention, annexée au présent rapport, la Collectivité de Corse mobilisera un financement de 125 000 € par an auprès de l'association gestionnaire du Gérontopôle de Corse.

L'ARS de Corse participera également au financement du Gérontopôle di Corsica dans la continuité du soutien à sa phase de lancement.

Le budget global de fonctionnement du Gérontopôle, au titre de l'exercice 2025 s'établit à hauteur de 256 950 € (cf. annexe n° 2 du rapport).

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver la convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica pour la période 2025-2027, telle que figurant en annexe du rapport ;
- D'approuver le soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association qui porte le Gérontopôle di Corsica, à hauteur de 125 000 € par an, sur les années 2025, 2026 et 2027 ;

- D'approuver l'affectation d'une autorisation d'engagement au sein du programme 5134 du budget de la Collectivité de Corse ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention pluriannuelle à venir, ainsi que les avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir en lien avec ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.